



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/62/59
1^{er} novembre 2010

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Soixante-deuxième réunion
Montréal, 29 novembre – 3 décembre 2010

RAPPROCHEMENT DES COMPTES

(DÉCISION 59/50)

1. Le présent document contient quatre sections : Section I : Contexte ; Section II : Rapprochement des revenus tels que déclarés dans les comptes de 2009 avec les données financières du rapport périodique des agences d'exécution et l'inventaire des projets approuvés du Secrétariat du Fonds ; Section III : Dépenses déclarées dans les comptes de 2009 et dans le rapport périodique ; et Section IV : Recommandations.

Section I: Contexte

2. À la suite de la 38^e réunion et de la présentation des comptes du Fonds pour l'année 2001, le Comité exécutif avait demandé qu'un rapprochement complet des comptes avec les rapports périodiques et financiers soit réalisé pour être présenté à la dernière réunion de chaque année. (Décision 38/9d). Le Secrétariat a en collaboration avec les agences d'exécution et le Trésorier effectué cet exercice tous les ans et communiqué les résultats annuellement à la dernière réunion de l'année, les éléments de rapprochement en souffrance non encore résolus au cours d'une année donnée étant reportés à l'année suivante.

Section II: Rapprochement des revenus tels que déclarés dans les comptes de 2009 avec les données financières du rapport périodique des agences d'exécution et l'inventaire des projets approuvés du Secrétariat du Fonds

3. Il est proposé de procéder à des ajustements des comptes 2010 du PNUE en consultation avec les agences d'exécution et le Trésorier, sous réserve de la décision du Comité exécutif, comme cela est recommandé dans le présent rapport.

Données financières des rapports périodiques et inventaire des projets approuvés

4. Comme indiqué dans le tableau 1, les données financières des rapports périodiques des agences d'exécution font apparaître des divergences mineures pour toutes les agences par rapport à l'inventaire des projets approuvés du Secrétariat, à l'exception du PNUD pour qui la différence est de 19 \$US. Étant donné que l'inventaire tenu à jour par le Secrétariat constitue la source première des approbations des agences d'exécution, il est proposé d'utiliser le montant approuvé de l'inventaire qui est de 2 335 959 173 \$US pour 2009 aux fins du rapprochement des comptes de 2009.

Tableau 1

**COMPARAISON ENTRE LES RAPPORTS PÉRIODIQUES
ET L'INVENTAIRE DES PROJETS APPROUVÉS (\$US)**

Agence	Rapport périodique 2009– Total des fonds approuvés, y compris coûts d'appui	Inventaire – Total des fonds approuvés, y compris coûts d'appui	Écart
PNUD	580 967 692	580 967 673	-19
PNUE	176 036 370	176 036 377	7
ONUDI	556 103 919	556 103 919	0
Banque mondiale	1 022 851 200	1 022 851 204	4
Total	2 335 959 181	2 335 959 173	-8

5. Au cours du rapprochement des comptes de 2008, un montant supplémentaire de 11 \$US figurant dans les fichiers des projets approuvés du PNUD devait être aligné pour se conformer aux projets approuvés de 2008 inscrits dans l'inventaire du Secrétariat. Le tableau 1 indique maintenant un écart de (19) \$US entre l'inventaire du Secrétariat et les approbations de projets de 2009 déclarées dans le rapport périodique du PNUD, lequel a fait savoir que cet écart était dû à une erreur qui s'était glissée lors de l'arrondissement des coûts d'appui de programme dans son rapport périodique. Le PNUD a avisé le Secrétariat que ce montant serait ajusté dans les rapports périodiques de 2010.

6. Pour ce qui concerne le PNUE, le déficit de 176 401 \$US, noté lors du rapprochement des comptes de 2008 avec le projet GLO/SEV/50/TAS/276, a été ajusté dans le rapport périodique du PNUE. L'écart de 7 dollars US entre les comptes du PNUE et l'inventaire du Secrétariat indiqué dans le tableau 1 est dû aux écarts résultant de l'arrondissement des chiffres entre le rapport périodique du PNUE et l'inventaire des projets approuvés du Secrétariat. Lorsque cet écart est supérieur à 5 \$US, il est proposé que les agences alignent leurs chiffres sur ceux de l'inventaire tenu par le Secrétariat ou justifient cet écart. Il est par conséquent recommandé que le PNUE aligne ses fichiers concernant les montants approuvés tels qu'ils figurent dans le rapport périodique sur ceux de l'inventaire du Secrétariat avant le prochain rapprochement des comptes.

Approbations nettes dans les rapports périodiques et les comptes de produits de 2009 des agences d'exécution

7. Les fonds nets approuvés figurant dans les rapports périodiques des agences et les revenus inscrits dans les comptes de 2009 du Fonds couvrent la même période. Toutefois, comme il ressort du tableau 2, certaines différences se font jour.

Tableau 2

DIFFERENCES ENTRE LES RAPPORTS PÉRIODIQUES ET LES COMPTES DE 2009 DU FONDS – FINANCEMENT APPROUVÉ ET REVENUS (\$US)

(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3)-(2)	(6) = (4)-(2)
Agence	Rapport périodique 2009 – Financement total approuvé, y compris les coûts d'appui	Revenu global des comptes de 2009 du Fonds (provisaires, tels que déclarés par le Trésorier)	Revenu global des comptes de 2009 du Fonds (selon les états financiers finaux)	Différence entre les comptes provisoires et le rapport périodique	Différence entre les comptes finaux et le rapport périodique
PNUD	580 967 692	580 967 683	581 002 526	-9	34 834
PNUE	176 036 370	176 259 023	176 259 023	222 653	222 653
ONUDI	556 103 919	556 045 700	556 045 700	-58 219	-58 219
Banque mondiale	1 022 851 200	1 035 014 999	1 035 014 999	12 163 799	12 163 799
Total	2 335 959 181	2 348 287 405	2 348 322 248	12 328 224	12 363 067

Note : Un nombre positif dans la dernière colonne signifie que le montant des revenus déclaré dans les comptes de l'agence est supérieur à celui du rapport périodique. Un nombre négatif signifie que le montant des revenus déclaré dans les comptes de l'agence est inférieur à celui du rapport périodique.

8. Le tableau 3 explique la différence entre les rapports périodiques et le revenu global des agences dans les comptes finaux de 2009.

Tableau 3

JUSTIFICATION DES DIFFÉRENCES ENTRE LES APPROBATIONS NETTES FIGURANT DANS LES RAPPORTS PÉRIODIQUES ET LES REVENUS INSCRITS DANS LES COMPTES FINAUX DE 2009 DU FONDS (\$US)

Ligne	Observations	PNUD	PNUE	ONUDI	Banque mondiale
1	Différence entre les comptes vérifiés de l'agence et le rapport périodique	34 834	222 653	-58 219	12 163 799
2	Intérêts créditeurs du dernier trimestre de 2009 pris en compte dans les approbations de la 60 ^e réunion	34 843			53 359
3	Erreur due à l'arrondissement des coûts d'appui dans le rapport périodique du PNUE	-9			
4	Intérêts courus en 2009 ne figurant pas dans le rapport périodique		222 749		
5	Différence entre les intérêts réels et les intérêts estimés de 2009 ayant fait l'objet d'un ajustement à la 60 ^e réunion			-58 219	
6	Différence entre les montants approuvés aux 55 ^e et 56 ^e réunions du Comité exécutif et les revenus		-81		

Ligne	Observations	PNUD	PNUE	ONUDI	Banque mondiale
7	Écart dû à l'arrondissement des montants de l'inventaire		-7		
8	Écart dû à l'arrondissement des montants des revenus		-8		
9	Projet sur les refroidisseurs en Thaïlande (THA/REF/26/INV/104)				1 198 946
10	Transfert des halons au Chili (CHI/HAL/42/TAS/156)				-64 500
11	Élément de rapprochement en instance concernant un produit financier – Ajustements *				8
12	Élément de rapprochement en instance concernant la contribution bilatérale de la Suède (THA/HAL/29/TAS/120)*				225 985
13	Élément de rapprochement en instance concernant la contribution bilatérale des États-Unis (CPR/PRO/44/INV/425)*				5 375 000
14	Élément de rapprochement en instance concernant la contribution bilatérale des États-Unis (CPR/PRO/47/INV/439)*				5 375 000
15	Total (lignes 2 à 14)	34 834	222 653	-58 219	12 163 798
16	Différence	0	0	0	1

*Éléments de rapprochement en instance liquidés lors de l'achèvement des activités de la Banque reliées au Protocole de Montréal.

9. Le tableau 3 montre que toutes les agences ont été en mesure d'identifier les raisons des écarts entre leurs revenus de 2009 et les montants approuvés indiqués dans l'inventaire.

PNUD

10. Le PNUD a expliqué que la différence de 34 834 \$US entre le rapport périodique de 2009 et les états financiers de 2009 représente la différence d'intérêts créditeurs entre les états financiers provisoires et les états financiers finaux du PNUD pour 2009. Ce montant avait été déduit par le Trésorier des montants approuvés par la 57^e réunion en avril/mai 2009 et se retrouve dans le rapport périodique de 2009 du PNUD, mais non dans les états financiers du PNUD. Ce dernier a signalé un élément de rapprochement de (9) \$ US dû à l'arrondissement des coûts d'appui dans son rapport périodique, qui sera corrigé par lui dans son rapport périodique de 2010.

PNUE

11. La ligne 1 du tableau 3 indique que les comptes finaux de 2009 du PNUE font apparaître dans les états financiers de 2009 un montant de revenus supérieur de 222 653 \$US à celui du rapport périodique de 2009. Le PNUE a expliqué que le montant d'intérêts créditeurs de 222 749 \$US (ligne 4 du tableau 3) figurait dans les comptes de 2009 et non dans le rapport périodique. Le PNUE ajustera ces écritures dans le rapport périodique de 2010.

12. Le montant de (81) \$US provient de la différence entre les montants approuvés par le Comité exécutif à ses 55^e et 56^e réunions et les montants réellement reçus au titre de ces approbations. Le Trésorier a confirmé que ce montant n'avait pas été viré au PNUE et il allait y remédier. Le montant de

(7) \$US correspond à l'écart d'arrondissement au niveau de l'approbation mentionnée au paragraphe 9 et devrait faire l'objet d'un ajustement par le PNUE dans son rapport périodique.

13. Pour ce qui concerne l'écart de 8 \$US expliqué par le PNUE comme étant dû à un écart d'arrondissement du montant des revenus, le Secrétariat estime que le PNUE devrait comptabiliser le montant exact reçu du Trésorier. Si l'écart provient de la répartition d'un projet interne, ce montant devrait demeurer un élément de rapprochement jusqu'à ce que le PNUE fournisse des précisions et effectue les ajustements internes requis.

ONUDI

14. Pour ce qui concerne l'ONUDI, le montant total estimé des intérêts communiqués au Trésorier pour la période allant de janvier à septembre 2009 est de 617 368,54 \$US. Ce montant a été compensé par deux virements de 337 071 \$US et 280 297 \$US effectués par le Trésorier au titre des montants approuvés respectivement par les 57^e et 59^e réunions du Comité exécutif. Comme le montant estimé des intérêts déclaré au Trésorier pour les trois premiers trimestres de 2009 était supérieur à celui des intérêts totaux communiqué dans les états financiers annuels provisoires de 2009, un montant de 58 219 \$US était encore dû à l'ONUDI au 31 décembre 2009. Le solde dû à l'ONUDI a été ultérieurement corrigé dans le virement opéré par le Trésorier au titre des approbations de la 60^e réunion du Comité exécutif en 2010 et aucune mesure n'est maintenant nécessaire.

Banque mondiale

15. La ligne 1 met en évidence une différence de 12 163 799 \$US entre les montants nets approuvés figurant dans les rapports périodiques de la Banque mondiale et les revenus figurant dans les comptes finaux de 2009 du Fonds. Ce montant comprend la somme de 53 359 \$US représentant les intérêts courus du dernier trimestre d'octobre à décembre 2009 qui figureront dans le rapport périodique de 2010 de la Banque mondiale.

16. Le chiffre de 1 198 946 \$US correspond au remboursement effectué au titre du prêt à conditions de faveur octroyé pour le projet sur les refroidisseurs pour la Thaïlande. Ce montant a été déduit des revenus de la Banque mondiale par le Trésorier en 2008 et représente un remboursement du prêt sur le solde du projet s'élevant à 1 198 947 \$US, comme indiqué dans la décision 55/2 a)ii). Toutefois, ce montant figure toujours dans les comptes de la Banque au titre de revenus 2009, alors que la base de données du rapport périodique a été modifiée afin d'afficher une approbation nette égale à zéro. Le montant de 1 198 946 \$US figurant dans les états financiers de la Banque mondiale constitue un élément de rapprochement devant être ajusté par la Banque mondiale.

17. La Banque mondiale a relevé un montant de 64 500 \$US qui a trait à l'ajustement relatif au projet d'assistance technique concernant les halons au Chili (CHI/HAL/42/TAS/156) qui avait été transféré au PNUD, avec les coûts d'appui. Toutefois, les financements associés à ce transfert ont été déduits deux fois, en vertu de la décision 51/10b) dans le plan d'activités de la Banque mondiale, et de la décision 52/2b) et c) relative aux soldes. Une mesure de correction devrait être prise pour rembourser la Banque de cette double déduction.

Éléments de rapprochement en instance

Banque mondiale

18. La Banque mondiale a signalé le même élément de rapprochement en instance de 5 375 000 \$US au titre d'une contribution bilatérale reçue en 2006 des États-Unis d'Amérique pour les projets d'élimination accélérée de la production États-Unis-Chine (CPR/PRO/44/INV/425). La Banque a ajouté

un autre montant de 5 375 000 \$US lié au projet bilatéral américain pour l'élimination accélérée de la production en Chine (CPR/PRO/47/INV/439). Ce projet a été approuvé à la 47^e réunion du Comité exécutif. Ces deux montants demeureront des éléments de rapprochement en instance dans les comptes car la Banque les a incorporés dans ses revenus dans les comptes de 2006 et 2008, alors qu'ils ne sont pas inclus dans la liste des projets approuvés élaborée par le Secrétariat pour la Banque mondiale puisqu'il s'agit d'une contribution bilatérale.

19. La Banque mondiale a également déclaré la même somme de 225 985 \$US qui constituait un élément de rapprochement en instance dans ses précédents rapprochements annuels de comptes. Il s'agit d'une contribution bilatérale suédoise approuvée à la 29^e réunion du Comité exécutif et elle a été traitée comme la contribution bilatérale américaine au titre des projets d'élimination accélérée de la production États-Unis-Chine (CPR/PRO/44/INV/425). De ce fait, les deux sommes resteront des éléments de rapprochement en instance étant donné qu'ils ne peuvent pas être considérés comme des revenus normaux du Fonds multilatéral dans le rapport périodique de la Banque.

20. Un produit financier de 8 \$US a été identifié comme un écart de rapprochement par la Banque mondiale dans le rapprochement de 2007. Ce petit produit financier a été gagné par la Banque mondiale en juin 2007, mais avait été exclu de la communication trimestrielle des données concernant les placements.

Section III: Dépenses déclarées dans les comptes et dans le rapport périodique

21. Le tableau 4 indique les écarts entre des dépenses cumulatives provisoires déclarées au Trésorier dans les comptes de 2009 du Fonds, et la somme des fonds décaissés et des fonds engagés, tels qu'ils sont déclarés au Secrétariat du Fonds dans les rapports périodiques annuels des agences d'exécution pour la période allant de 1991 à 2009.

Tableau 4

DÉPENSES (\$US)

RAPPORT PÉRIODIQUE					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
	Fonds décaissés, y compris les coûts d'appui	Fonds engagés, y compris les coûts d'appui	Dépenses cumulatives totales {(2)+(3)}	Dépenses cumulatives totales déclarées au Trésorier	{(4)-(5)} (Voir note)
PNUD	525 285 860	2 647 872	527 933 731	520 705 937*	7 227 794
PNUE	148 198 540	6 759 805	154 958 345	154 958 346	-1
ONUDI	487 180 568	20 472 363	507 652 930	507 652 733	197
Banque mondiale	963 599 356	58 431 997	1 022 031 353	974 555 526	47 475 827

*Comptes provisoires.

Note : Un nombre positif dans la dernière colonne signifie que le montant des dépenses déclaré dans le rapport périodique est supérieur à celui des comptes du Fonds. Un nombre négatif signifie que le montant des dépenses déclaré dans le rapport périodique est inférieur à celui des comptes du Fonds.

22. Le tableau 5 résume les écarts existant entre les dépenses déclarées dans les rapports périodiques des agences et dans les comptes du Fonds.

Tableau 5

**JUSTIFICATION DES DIFFERENCES DANS LES DEPENSES DECLAREES DANS LES
RAPPORTS PERIODIQUES ET DANS LES COMPTES DU FONDS (\$US)**

	PNUD	PNUE	ONUDI	Banque mondiale
1. Écart entre les comptes et le rapport périodique de l'agence	7 227 794	-1	197	47 475 827
2. Fonds destinés à couvrir les engagements administratifs de 2009 & 2010. Réalisés et déclarés dans le rapport périodique, mais non encore décaissés selon les comptes de 2009	5 696 686			
3. Différence entre états financiers provisoires et finaux de 2009 à déclarer en 2010 sur la base des états financiers finaux de 2009 présentés par le PNUD	1 472 350			
4. Erreurs de niveau de projet décelées et supprimées du rapport périodique de 2009 non ajustées dans les états financiers de 2009. A ajuster par le PNUD dans les comptes de 2010.	-38 597			
5. L'élément de rapprochement en instance est la réduction des dépenses dans les états financiers non associés à un projet particulier. Augmente le solde de financement dû au Fonds mais ne peut être restitué qu'à la clôture du fonds fiduciaire *	68 300			
6. L'élément de rapprochement en instance est la réduction des dépenses dans les états financiers non associés à un projet particulier. Augmente le solde de financement dû au Fonds mais ne peut être restitué qu'à la clôture du fonds fiduciaire *	29 054			
7. Valeur engagée pour les projets approuvés				58 431 997
8. Décaissements vers les comptes spéciaux de la Banque mondiale				-10 956 170
9. Éléments de rapprochement en souffrance			197	
10. Écart d'arrondissement		-1		
11. Total (lignes 2 à 10)	7 227 793	-1	197	47 475 827
12. Différence	1	0	0	0

* Élément de rapprochement en instance pouvant être restitué lorsque le fonds fiduciaire est clos.

PNUD

23. La ligne 2 représente des fonds destinés à couvrir les engagements administratifs de 2009 et de 2010 réalisés et déclarés dans le rapport périodique, non encore décaissés selon les états financiers de 2009. Le PNUD a expliqué que même si ce montant était considéré comme ayant été réalisé et déclaré dans le rapport périodique, il n'avait pas encore été décaissé selon les états financiers de 2009.

24. La ligne 3 indique une différence de 1 472 350 \$US entre les comptes provisoires et les états financiers finaux de 2009 devant être enregistrés par le Trésorier en 2010 sur la base des états financiers finaux de 2009 présentés par le PNUD.

25. La ligne 4 est un élément de rapprochement de 2009 lié à une erreur d'un montant de (38 597) \$US détectée et supprimée du rapport périodique de 2009 qui doit être ajusté par le PNUD dans ses comptes de 2010.

Éléments de rapprochement en instance

26. Aux lignes 5 et 6 figurent les sommes de 68 300 \$US et de 29 054 \$US qui resteront des éléments de rapprochement en instance pour le PNUD jusqu'à la clôture des projets financés par le Fonds multilatéral, et elles ne peuvent être associées à aucun projet particulier. Il faut noter qu'en réduisant ses dépenses de ces deux montants dans ses états financiers, le PNUD a, théoriquement, pris les mesures nécessaires pour rendre ces montants au Fonds.

PNUE

27. Hormis l'écart d'un dollar US, il n'y a pas de différence entre le rapport périodique de 2009 et les comptes de 2009 du PNUE. Dans le document du rapprochement des comptes de 2008, le PNUE avait un élément de rapprochement concernant des frais des participants à une réunion en 2009 inscrit par erreur en 2009 qui avait entraîné une différence de 1 905 \$US entre le rapport périodique de 2008 et les états financiers de 2008. Ce montant a été apuré par le PNUE.

ONUDI

28. Pour sa part, l'ONUDI a déclaré dans ses états financiers de 2009 un montant de dépenses supérieur de 197 \$US à celui figurant dans son rapport périodique de 2009. L'ONUDI n'a pas expliqué la raison de cet écart. Ce supplément de 197 \$US dans les états financiers de 2010 de l'ONUDI demeure un élément de rapprochement à réexaminer lors du prochain rapprochement des comptes.

Banque mondiale

29. Quant à la Banque mondiale, le montant de 47 475 827 \$US correspond au fait qu'elle utilise une méthode de comptabilité de trésorerie qui consiste à ne pas inscrire les décaissements dans les états financiers tant que ces paiements n'ont pas été effectués, alors qu'ils figurent dans ses rapports périodiques. Par conséquent, son rapport périodique indiquera toujours un montant de dépenses plus élevé que ses états financiers. Les chiffres correspondant aux décaissements du rapport périodique comprennent principalement ceux qui sont communiqués à la Banque mondiale par ses agents financiers et les pays clients (dans le cas de certains plans sectoriels et nationaux d'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone), alors que les dépenses inscrites dans les états financiers représentent les fonds qui vont de la Banque vers les comptes spéciaux (et en fin de compte aux bénéficiaires). A tout moment, le niveau de dépenses sera plus élevé dans les états financiers que dans le rapport périodique en raison du décalage dans le temps entre le moment du décaissement vers les comptes spéciaux et celui du décaissement au profit du bénéficiaire.

Section IV: Recommandations

30. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) prendre note du rapprochement des comptes de 2009, tel qu'il est présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/62/59;
- b) prier les agences d'exécution d'effectuer en 2010 les ajustements de 2009 suivants :
 - i. le PNUD devrait ajuster ses écritures de (19) \$US concernant le montant approuvé, et de 9 \$US ses écritures concernant les revenus dans son rapport périodique ;

- ii. le PNUE devrait ajuster de 7 \$US ses écritures concernant le montant approuvé dans son rapport périodique, et de 222 749 \$US ses écritures concernant les revenus ne figurant pas dans ses rapports périodiques.
- c) prier le Trésorier de :
- i. virer la somme de 81 \$US qui a été omise pendant les virements effectués au bénéfice du PNUE pour le montant approuvé aux 55^e et 56^e réunions du Comité exécutif ;
 - ii. rembourser à la Banque mondiale un montant de 64 500 \$US pour corriger la double déduction concernant le transfert du projet relatif aux halons au Chili (CHI/HAL/42/TAS/156).
- d) prendre note des éléments de rapprochement de 2009 suivants :
- i. 197 \$US de dépenses supplémentaires dans les comptes de 2009 de l'ONUDI ;
 - ii. 8 \$US déclarés comme écart d'arrondissement dans les revenus du PNUE ;
 - iii. 1 198 946 \$US au titre du retour pour le prêt relatif au projet de refroidisseurs en Thaïlande (THA/REF/26/INV/104) toujours inscrit dans les états financiers de la Banque mondiale comme revenus.
- e) de prendre note des éléments de rapprochement en instance suivants concernant le PNUD et la Banque mondiale :
- i. éléments de rapprochement en instance du PNUD au titre de projets non spécifiés pour des montants de 68 300 \$US et 29 054 \$US ;
 - ii. éléments de rapprochement en instance de la Banque mondiale pour les projets suivants :
 - montant de 225 985 \$US au titre du projet bilatéral avec la Suède (THA/HAL/29/TAS/120) ;
 - montant de 5 375 000 \$US au titre du projet bilatéral avec les États-Unis (CPR/PRO/44/INV/425) ;
 - montant de 5 375 000 \$US au titre du projet bilatéral avec les États-Unis (CPR/PRO/47/INV/439) ;
 - ajustement d'un produit financier de 8 \$US.